

**AUTORISATION DE SIEGE SOCIAL**

**Par Monsieur et Madame Pascal et Véronique ROUSSEL**

**au profit de la société ZETA**

Monsieur et Madame Pascal et Véronique ROUSSEL, demeurant 41 allée des deux fermes – 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

AGISSANT EN QUALITE DE SEULS ET UNIQUES PROPRIETAIRES de l'immeuble situé :

**41 allée des deux fermes – 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER**

Donnent leur autorisation d'installation de siège social à titre précaire et gratuit, au profit de la société :

**ZETA**

**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros**

**67 rue Charles Lindbergh – 76520 BOOS**

**RCS ROUEN 823 169 586**

*Représentée par Madame Véronique ROUSSEL, Présidente*

Le présent engagement prend effet ce jour pour une durée indéterminée.

Il pourra cesser à tout moment, à l'initiative de chacune des parties, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée deux mois avant la date prévue de la fin de l'occupation consentie.

Fait à BOOS (76)

Le 28 juillet 2022

*Le Propriétaire :*

Monsieur Pascal ROUSSEL  
Madame Véronique ROUSSEL

*L'Occupant :*

ZETA  
Madame Véronique ROUSSEL